

Violence ou domination ?

Christophe DEJOURS

Résumé. *L'auteur défend l'idée que la banalisation du mal et de l'injustice ne passe pas, dans le système néo-libéral, par l'exercice de la violence. Ce serait plutôt grâce à la collaboration et au zèle apportés par la majorité des salariés aux nouvelles formes d'organisation du travail que le système continuerait de progresser. L'auteur s'efforce de rassembler les arguments en faveur d'une conception restrictive de la violence de façon à ne pas passer à côté de ce qui lui semble être un problème clinique et théorique majeur. Summary p. 29. Resumen p. 29.*

La violence est devenue en France et dans de nombreux pays occidentaux un thème récurrent qui fait de plus en plus souvent la une des journaux. Pour ce qui nous concerne ici, il ne s'agit pas de réfléchir sur la violence en général, mais de déterminer comment la violence se manifeste dans le monde du travail d'une part, dans quelle mesure le travail contribue à provoquer ou à conjurer le développement de la violence sociale d'autre part.

Pour beaucoup d'observateurs, de praticiens et de chercheurs, il semble aller de soi que les « mutations du travail », comme on les désigne souvent, participent au développement de la violence. Est-ce vrai ? Et si oui, comment ?

Il me semble qu'il faut être assez prudent dans les réponses que nous apportons les uns et les autres à cette question. Un certain nombre d'actions publiques et politiques contre la violence me semblent très

contestables, mais leurs effets pervers sont foncièrement liés à des analyses erronées de la violence. C'est dire qu'en abordant le thème « violence et travail » dans ce colloque, nous ne saurions ignorer que nos analyses peuvent aussi avoir des conséquences pratiques et politiques.

Je vais donc tenter d'exposer le point de vue auquel je suis rendu personnellement sur cette question, mais ce n'est qu'un point de vue et je sais par ailleurs que beaucoup d'entre vous seront choqués ou déçus. J'attends beaucoup de la discussion dont ce colloque n'est sans doute que le coup d'envoi. Elle devra probablement se poursuivre encore bien au-delà, compte tenu de la gravité du problème.

Pour essayer de donner le contexte dans lequel se situe mon propos, je vais rappeler les étapes précédentes de ma démarche. La première étape se situe au 1^{er} CIPPT en janvier 1997. À cette occasion avait été organisé un symposium dont l'un des thèmes concernait, pour reprendre les termes d'Alain Morice, les ressorts psychologiques de la domination. Une partie des textes a été publiée dans la *Revue internationale de psychosociologie*, la suite l'a été dans la première livraison de la revue *Travailler*. La deuxième étape remonte à mon livre *Souffrance en France* paru un an plus tard, en janvier 1998. Le débat qui a suivi a beaucoup insisté sur l'une des préoccupations du livre qui tourne autour des relations entre système néo-libéral et système totalitaire. Compte tenu de l'évolution de la société sous l'impact des transformations du travail et de l'emploi, compte tenu de la tolérance sociale d'alors à l'injustice, il était important de discuter les risques de dérive du système. J'ai été amené à de nombreuses reprises à préciser que mon analyse comparative entre les deux systèmes visait à déceler ce qui, dans le succès du système néo-libéral, pouvait ressortir à des processus qui sont aussi en cause dans le développement d'un système totalitaire. Mais il s'agit, dans cette analyse comparative, non seulement de mettre au jour ce qui est commun mais aussi ce qui différencie les processus. Or, dans ce livre, il se trouve que la différence fondamentale entre les processus impliqués dans l'adhésion au système néo-libéral et ceux impliqués dans l'adhésion au système totalitaire met précisément au centre la question de l'usage de la violence. Dans une dictature, la violence est systématiquement utilisée pour soumettre les gens et pour traiter le problème des récalcitrants. Ce n'est pas le cas dans notre système néo-libéral. La banalisation du mal et de l'injustice ne passe pas chez nous, me semble-t-il, par l'exercice de la violence, mais par la collaboration de la majorité au système.

Cela me paraît personnellement évident, mais ce n'est pourtant pas certain pour tout le monde. Pourquoi ? Parce que ce « diagnostic différentiel »

n'est recevable que si nous adoptons une définition commune de la violence. Or, les débats qui se développent à partir de *Souffrance en France* montrent que nous sommes loin d'aller vers un consensus sur la notion de violence. Plus j'avance, personnellement, plus je suis tenté d'adopter des positions restrictives sur la notion de violence, alors que la plupart de ceux qui s'expriment à ce sujet, pas seulement parmi les journalistes et les gens des milieux politiques mais aussi parmi les penseurs et les théoriciens les plus respectés, tendent au contraire à défendre une conception extensive de la violence.

Je vais donc tenter de rassembler des arguments en faveur d'une conception restrictive de la violence. Mon souci est d'établir le plus clairement possible les rapports entre violence et travail pour ne pas nous tromper dans la contribution que nous pouvons apporter par ailleurs à la lutte contre le développement de la violence. De façon à ne pas nous tromper de cible et à éviter qu'en mobilisant des moyens inadéquats, nous provoquions davantage de dégâts que de progrès.

Pourquoi la question de la violence dans le travail préoccupe-t-elle autant de praticiens et de chercheurs intervenant dans le domaine de la santé au travail ? À quoi se rattachent ces inquiétudes ? Il me semble qu'elles sont directement en rapport avec l'apparition de *nouvelles pathologies* sous l'effet des mutations technologiques, organisationnelles et managériales : pathologies d'épuisement ou de surcharge, lésions par hypersollicitation (LET, TMS), pathologies du harcèlement et du *mobbing*, peur du chômage, suicides, etc., cependant que l'on observe un renforcement des discriminations ethniques dans de nombreuses entreprises, des abus de pouvoir sur les sous-traitants, le recours à la sous-traitance en cascade, et enfin que se multiplient les violences sur certains agents dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, provoquées par des usagers, voire par des délinquants de droit commun, comme dans le cas des hold-up perpétrés dans le secteur bancaire. Cette liste, presque tout le monde s'accorde à le reconnaître aujourd'hui, reflète l'apparition d'une nouvelle forme de souffrance dans le rapport au travail. Soit ! Mais on a parfois vite fait d'établir une équation entre les causes des nouvelles formes de *souffrance* dans le travail et la violence. N'est-ce pas aller un peu vite en besogne ? Qu'il y ait à la nouvelle souffrance des causes spécifiques est probable. Mais si l'on procède à l'analyse étiologique rigoureuse de ces causes, on ne trouve pas, en première instance, la violence, si tant est qu'on se réfère à la clinique et aux enquêtes relevant de la psychopathologie du travail. On trouve plutôt la menace à l'évaluation, le chantage au licenciement, les réformes de

structure, la duplicité, les conduites déloyales, les stratégies de déstabilisation psychologique, les infractions au droit du travail, les injustices en tout genre, etc. Mais cela relève-t-il de la violence ?

L'analyse *étiologique* des nouvelles formes de souffrance et de pathologie mentale en rapport avec le travail est difficile, c'est un fait, tant du côté de ceux qui infligent la souffrance et l'injustice que du côté de ceux qui la subissent. Si d'une part on ne fait pas l'impasse sur la boîte noire entre les contraintes extérieures et les réponses pathologiques, c'est-à-dire sur le fonctionnement psychique, si l'on ne caricature pas, d'autre part, les nouvelles méthodes de management, l'analyse des incidences des nouvelles formes d'organisation du travail sur la santé ne peut être réduite à un enchaînement simple.

Je m'efforcerai pour ma part de discuter la violence dans le travail à partir de la clinique, mais aussi à partir de la théorie de la violence. Il me semble que dans le bruit actuel que l'on fait autour de la violence dans le travail, il nous revient, à nous, spécifiquement en tant que cliniciens spécialisés dans le champ du travail, de donner de ce thème, à propos duquel nous sommes beaucoup sollicités ces derniers temps, des analyses précises. Personnellement, si je plaide pour une acception restreinte de la notion de violence dans les rapports santé mentale-travail, c'est pour ne pas passer à côté d'un problème clinique et théorique majeur, à mes yeux, qui est celui du *consentement* :

- à subir la souffrance ;
- à être témoin de la souffrance d'un tiers sans pour autant intervenir ou réagir ;
- ou encore à faire subir la souffrance à autrui sans être soi-même sous la pression d'une violence qui nous disculperait.

Mon propos sera, certes, centré sur la violence dans le travail, mais pour comprendre l'esprit de l'argumentation, il faudra toujours avoir la préoccupation de départager ce qui ressortit à la violence et ce qui ressortit au consentement libre.

J'envisagerai d'abord la définition de la notion de violence à partir de la clinique et de la théorie en psychopathologie. Dans un deuxième temps, j'envisagerai les conséquences, sur le fonctionnement psychique et la soumission, de la violence, lorsque cette dernière est utilisée comme moyen pour diriger le comportement des hommes et des femmes, c'est-à-dire dans le champ politique. Dans un troisième temps, je discuterai les relations entre violence et travail. Enfin, je soulignerai la différence qu'il y a lieu de faire, me semble-t-il, entre violence et domination.

La notion de violence dans le champ psychologique

Intention violente et violence en acte

La violence étant conçue comme une conduite humaine – je n’envisage ici que les conduites violentes, c’est-à-dire la violence actualisée et non l’abstraction du concept de violence au plan philosophique –, il me semble qu’elle possède deux faces : une face objective et une face subjective. En effet, je ne conçois pas bien ce que pourrait être une violence purement subjective, sans matérialisation ni manifestation dans le monde objectif. Une intention violente, un fantasme violent, non réalisés, ne relèvent pas de la violence. J’aurais même tendance à considérer que la face objective de la violence, sa manifestation concrète, est une condition *sine qua non* pour pouvoir qualifier une conduite de violente. En d’autres termes, la violence suppose un comportement, c’est-à-dire un ensemble d’actes, de gestes – ou de décisions ayant pour conséquences des actes ou des gestes – dûment observables.

Une conduite est violente lorsqu’elle met à exécution une intention de destruction ou d’altération de l’objet ou de la personne désignée pour cible. Il y a donc intention, mais pas seulement intention. Il y a aussi mise en acte. Il est nécessaire toutefois d’accorder une place importante à l’intention de violence, car il arrive qu’une conduite violente n’atteigne pas son but de destruction ou de détérioration en dépit de sa mise en acte : par exemple lorsqu’un ouvrier donne des coups de toutes ses forces en vue de détruire une machine, alors que cela n’aboutit qu’à des bosses ou des creux sur la carcasse métallique sans pour autant la mettre hors d’état de marche. Ou encore lorsqu’on torture quelqu’un et que, grâce à ses ressources physiologiques, la victime ne garde aucune lésion durable des sévices dont elle a été l’objet. Une conduite est violente, donc, lorsque l’intention contient la possibilité, voire la volonté de dégrader ou de détruire, même si l’objectif visé n’est que partiellement atteint.

La face subjective de la violence, pour l’essentiel, n’est pas visible car il en va ici comme de toute subjectivité en général : elle ne se voit pas. Pour un même comportement violent, on peut ainsi trouver des configurations subjectives très différentes les unes des autres.

Violence actionnelle et violence réactionnelle

Est-il toutefois possible de catégoriser les configurations subjectives des conduites violentes ? Certainement, et à coup sûr, de

nombreuses typologies sont envisageables et défendables. Dans la perspective du thème « violence et travail », je proposerai de distinguer deux types principaux de configurations subjectives en fonction des processus psychiques radicalement différents qui les sous-tendent : la violence réactionnelle d'une part, la violence actionnelle d'autre part.

La violence réactionnelle, c'est lorsqu'une conduite violente est mobilisée par une *réaction subjective*, à la limite de la volonté, au moment même où le sujet perd le contrôle de soi. Comme on dit couramment de quelqu'un qu'il est « hors de soi », lorsque la colère peut déboucher sur un acte violent. Je pense qu'il faut ici être assez restrictif : par violence réactionnelle, j'entends la violence incontrôlée, en réponse à une situation *actuelle*, et non pas en différé, à distance de la situation, après réflexion, voire délibération et volonté de vengeance organisée. « La vengeance est un plat qui se mange froid », dit-on à ce propos. Mais alors, cette violence n'est pas réactionnelle. Elle est préméditée.

Par violence réactionnelle, je veux surtout indiquer la part qui revient à la *compulsion*, à la résolution compulsive d'une excitation supérieure aux capacités d'endurance ou de liaison intrapsychique. Dans la violence réactionnelle, on retrouve la séméiologie du « passage à l'acte » au sens strict, c'est-à-dire d'une solution ultime pour décharger l'appareil psychique de l'excitation en excès qui menace de le détruire de l'intérieur.

C'est évidemment une configuration couramment rencontrée en clinique psychiatrique. Mais cette configuration subjective se voit parfois aujourd'hui dans certaines situations de travail, notamment dans des conduites compulsives de vandalisme, de sabotage, de menace à main armée contre d'autres salariés, conduites à caractère médico-légal qui sont réactionnelles à des injustices ou à des souffrances subies dans le travail.

L'autre configuration est la violence *actionnelle*, c'est-à-dire relevant de l'action, ou mieux encore de l'action délibérée, impliquant l'exercice de la liberté de la volonté. Il n'y a pas alors de compulsion, au contraire. La conduite violente est tout entière soumise ici au principe de réalité. C'est le cas chez le tortionnaire par exemple ou chez le coupable d'un meurtre commis avec préméditation. Dans le cadre de la violence actionnelle, la conduite est délibérée, voire calculée, et, du point de vue subjectif, elle a directement à voir avec le sadisme, c'est-à-dire le plaisir ou l'anticipation du plaisir à faire souffrir ou mourir un tiers.

Violence et identité

Troisième et dernière caractéristique de la violence, elle a toujours un enjeu d'identité. Dans le cas de la violence *réactionnelle*, c'est l'identité du sujet violent qui est mise en cause par la situation, et c'est pour tenter de ne pas perdre son identité qu'il passe à l'acte compulsivement. Mais j'insiste sur un point séméiologique, à mes yeux essentiel : certains sujets, pris en impasse dans une situation qui déborde leurs capacités d'endurance psychique, sont, si l'on en croit de nombreux travaux en psychiatrie et en psychanalyse, traversés par des motions violentes inconscientes qui se traduisent par d'autres formes cliniques de compulsion : délire psychotique, hallucinations, dépression aiguë, boulimie, polydipsie, etc. Ayant moi-même défendu la thèse du rôle de la violence dans les processus de somatisation, je fais partie de ceux qui pensent que la violence occupe une place très importante dans toute la psychopathologie non névrotique. Toutefois, dans ces cas, si la violence joue un rôle, on ne peut pas parler de décompensation violente dans la mesure où, précisément, ces issues sont « choisies », consciemment ou inconsciemment, pour ne pas céder au passage à l'acte violent précisément. Accusons le trait : ces décompensations sont des formes individuelles d'*alternative à la violence* qui reste contenue dans le sujet. Nous sommes ici dans le cas de l'intention subjective sans concrétisation de la violence dans le monde objectif.

Il en va tout autrement dans la violence *actionnelle*. L'identité pourtant est, ici aussi, enjeu de la violence, à la différence près qu'il ne s'agit pas de l'identité du *sujet*, que ce dernier tenterait de protéger par une conduite violente, mais de l'identité de la *victime* que le sujet cherche à anéantir. La violence actionnelle vise très précisément à atteindre l'*autre* dans son identité : dégrader, détériorer ou détruire l'identité de l'autre – exceptionnellement, cette violence est retournée contre le sujet, dans un acte suicidaire, qui mérite aussi d'être qualifié de violent.

Dans la violence réactionnelle comme dans la violence actionnelle, la conduite est toujours :

- intersubjective ;
- intentionnellement orientée vers la destruction.

Dans le premier cas pour se défendre de l'autre, dans le second cas pour tirer du plaisir de l'effondrement de l'autre.

Une autre approche : la violence actionnelle ou délibérée comme instrument de domination

Abolir le sens moral

Dans la controverse à propos de *Souffrance en France*, le point d'achoppement est celui de la nature du consentement du sujet à apporter son concours aux nouvelles formes de direction des entreprises : est-il libre ou est-il contraint ? La raison principale pour laquelle je défends l'idée que le consentement à l'injustice est libre, c'est que je suppose que les gens ordinaires possèdent un *sens moral*, ce qui est contesté par la plupart de mes adversaires théoriques, et que ce dernier n'est pas aboli par les nouvelles formes d'organisation du travail.

Si l'on admet l'hypothèse du sens moral, la question devient : comment parvient-on à anéantir la capacité d'un sujet à utiliser la pensée dont il fait usage pour faire fonctionner son sens moral ? Je crois, personnellement, sur la base des investigations cliniques, *qu'il n'est pas possible d'obtenir l'anéantissement de la pensée nécessaire à l'usage du sens moral sans exercer une violence contre son corps.*

La peur, en effet, à elle seule, ne suffit pas, car je peux avoir peur et continuer à penser et juger. Je peux par exemple avoir peur d'être licencié si je n'obéis pas, mais dans le même temps je peux parfaitement penser qu'il est immoral d'obéir. Une femme peut avoir peur de représailles physiques de la part de son mari alcoolique si elle tente de le quitter et pourtant décider quand même de prendre ce risque parce qu'elle juge immoral de se faire battre et de laisser frapper ses enfants. Il n'y a donc, je le répète, d'abolition du sens moral que si le sujet ne peut plus penser par lui-même, c'est-à-dire lorsque *sa faculté de penser est effectivement abolie*. Il agit alors *conformément à la volonté de l'autre, qui prend la place de sa propre volonté.*

La clinique montre que ces états existent : c'est ce qu'on appelle le traumatisme psychique qui survient à la suite d'un choc, d'un accident, d'une situation de catastrophe, brusque, soudaine, inattendue. Dans certaines de ces situations, il y a effectivement sidération de la pensée. Mais généralement, la pensée n'est sidérée que transitoirement. La clinique du traumatisme permet seulement de comprendre comment une pensée s'arrête, mais pas *comment la volonté de l'autre peut s'installer à la place de celle du sujet.*

Cet état existe pourtant aussi en clinique : c'est l'aliénation mentale, *l'aliénation dans le désir de l'autre*. À la différence près toutefois que dans ladite aliénation, comme dans la passion amoureuse – où la volonté de l'objet aimé prend la place de celle du sujet –, ou comme dans certaines

psychoses, notamment les psychoses hystériques, ou encore comme dans les états hypnotiques, il faut préalablement une participation du désir ou une dépendance affective *primaire* du sujet vis-à-vis de l'autre.

Au-delà de la clinique du traumatisme et de l'aliénation mentale, il y a la *clinique des victimes de tortures*, qu'a étudiée par exemple Bettelheim. Elle suggère que, passé un certain stade de souffrance, la victime finit par être fascinée par le bourreau, voire par l'aimer. Mais alors cet amour est secondaire ; secondaire à l'abolition de toute volonté libre dans le sujet. Cet état d'expropriation de sa propre volonté, voire de son propre désir, est possible si l'agression ne porte pas sur la pensée seulement, mais sur la subjectivité, *stricto sensu*, c'est-à-dire sur ce qui constitue le fondement ultime de l'affectivité, de la capacité d'éprouver des sentiments, des émotions, des affects. C'est-à-dire lorsqu'on casse la continuité entre subjectivité et pensée.

Comme le montrent tous les documents sur les situations extrêmes, l'abolition de la subjectivité (Levi P., 1986 ; Anthelme R., 1957) *passé toujours par une action exercée par la force sur le corps*.

Pourquoi ? Parce que l'origine de la subjectivité est le corps lui-même, le corps en tant que lieu dans lequel et par lequel la subjectivité s'éprouve elle-même, se reconnaît elle-même : souffrance, plaisir, désir, amour, amertume, colère, désespoir, haine, angoisse, volupté, toute la gamme des sentiments et des affects a le corps pour point de départ et le corps pour lieu du sentir.

En d'autres termes, je défendrai ici l'idée que la théorie de la violence est inséparable de la théorie de la subjectivité, qu'elle repose sur cette dernière.

C'est en imposant au corps certaines contraintes que l'on atteint la subjectivité, l'affectivité, et, au-delà, la pensée dans ce qu'elle a d'irréductiblement singulier et libre. Quelles contraintes sur le corps ?

Toutes celles qui, s'exerçant sur le corps, déstructurent l'affectivité : enfermer quelqu'un dans une prison, le contraindre à l'isolement, le priver de toute stimulation – comme dans les techniques de dé-afférentation sensorielle –, ou au contraire le surcharger de stimulations sans lui laisser la possibilité de se dégager ou de fuir, relèvent spécifiquement de la violence. Empêcher un corps d'uriner, le priver d'aliments ou de boisson, le contraindre à boire sans soif, l'empêcher de dormir quand il a besoin de repos, lui imposer une position fixe quand il voudrait bouger, etc., toutes ces manœuvres sur le corps ont en commun de brimer et de contrarier les besoins physiologiques.

À partir d'un certain niveau de contraintes, *a fortiori* si l'on inflige des douleurs ou des meurtrissures au corps, on pousse paradoxalement le corps vers l'accroissement des besoins physiologiques contrariés. Alors la pensée est progressivement envahie par l'appel des besoins, le champ de conscience se rétrécit, la pensée se polarise, la vie de l'esprit s'abolit. À la limite, il n'y a plus de sujet dans la mesure où le corps subjectif a été dissout dans le corps physiologique. Le sujet est ramené à des fonctions impérieuses, les fonctions physiologiques où l'humanité s'est perdue.

De cette expérience d'abolition de sa subjectivité, il n'est pas certain qu'on puisse revenir indemne.

J.-C. Chesnais, auteur d'une *Histoire de la violence* (1981, p. 32), écrit : « La violence au sens strict, la seule violence mesurable et incontestable, est la violence physique. C'est l'atteinte corporelle directe contre les personnes. Elle revêt un triple caractère, brutal, extérieur et douloureux. Ce qui la définit est l'usage matériel de la force, la rudesse volontairement commise aux dépens de quelqu'un. »

De son côté, dans un entretien au journal *Le Monde* du 5 octobre 1993, Umberto Eco disait : « (...) on peut constituer une éthique sur le respect des activités du corps : manger, boire, pisser, chier, dormir, faire l'amour, parler, entendre, etc. Empêcher quelqu'un de se coucher la nuit, ou l'obliger à vivre la tête en bas, c'est une forme de torture intolérable. Le viol ne respecte pas le corps de l'autre (...) On pourrait relire toute l'histoire de l'éthique sous l'angle des droits du corps et des rapports de notre corps au monde... »

L'impact de la violence est soit la destruction de la subjectivité, c'est-à-dire la mort du sujet, soit l'affaiblissement et l'appauvrissement de sa subjectivité grâce à quoi peuvent être abolis sa capacité de penser, son sens moral et la formation de sa *volonté*. Dans de nombreux cas, la violence ne vise pas la mort de la victime mais s'arrête avant pour pouvoir utiliser sa soumission et l'enrôler dans des actes ou des actions qu'elle n'aurait pas commis si elle n'avait été soumise à des manipulations violentes exercées contre son corps.

Consentir malgré son sens moral

Si j'ai tant insisté sur les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour obtenir l'impuissance authentique du sujet à s'opposer à la volonté de l'autre – traumatisme, aliénation mentale et enfin torture physique –, c'est pour montrer qu'il n'est pas facile d'obtenir la soumission totale d'un être, lorsque ce dernier s'y refuse par la mobilisation de sa volonté et de son sens

moral, car il faut alors en passer par des manœuvres lourdes, seules capables d'atteindre, par l'anéantissement de sa pensée, son sens moral. Dans les situations ordinaires de travail que nous connaissons actuellement, il n'est généralement pas fait recours à des méthodes comparables qui mériteraient la qualification de violences. En d'autres termes, chez la plupart d'entre nous, on ne peut considérer que notre capacité de penser pas plus que notre sens moral soient abolis par des violences exercées contre nous. Comment expliquer, alors, que nous nous soumettions aux injustices dont nous sommes agents, victimes ou témoins, comme si nous ne pouvions pas faire autrement, alors même que cette violence, celle de représailles violentes contre l'intégrité de nos corps, n'est pas au rendez-vous ? Si nous nous soumettons, et si ce n'est manifestement pas parce que notre capacité de penser et notre sens moral ont été abolis, c'est que nous y consentons.

Violence et travail

Violence ou domination ?

En me référant aux analyses que j'ai esquissées à partir des enquêtes de psychodynamique du travail sur les nouvelles formes d'organisation du travail, on peut saisir comment, pour améliorer le travail et la productivité, on s'efforce d'obtenir l'agrégation de nombre de gens ordinaires à participer au mal. Il est clair que la violence, au sens que j'ai tenté de dégager, relève du mal. Mais mes enquêtes personnelles ne m'ont pas mis devant l'usage de la violence exercée contre les corps de ceux qui travaillent ou de ceux qui sont privés de travail.

Dans le contexte actuel, si de nouvelles souffrances apparaissent, et elles sont à la fois graves et préoccupantes au plan de la santé publique autant qu'au plan moral et politique, il n'en reste pas moins vrai qu'elles apparaissent là où, précisément, il n'est pas fait recours à la violence. Tout le problème vient de ce paradoxe. Comment de telles injustices, de telles souffrances, de tels drames peuvent-ils se multiplier au point d'atteindre des milliers de nos concitoyens, sans que l'usage de la violence soit au premier plan ?

Qu'est-ce qui mobilise donc les gens à participer à des actes qu'ils réprouvent ? qu'est-ce qui incite tant de gens à subir des injustices et des souffrances qui vont jusqu'à les rendre fous, en l'absence d'usage de la violence, *stricto sensu* ?

C'est pour ne pas faire l'impasse sur cette question qui me paraît capitale – les ressorts psychologiques de la servitude – que je défends une définition restrictive de la violence. Il faut donc chercher d'autres processus de domination qui ne passent pas par la violence.

On peut, en poursuivant l'analyse, découvrir d'autres ressorts de la servitude que la violence – des formes spécifiques de la servitude volontaire. On peut aussi en tirer des conséquences pour l'action en vue de faire cesser l'évolution désastreuse du rapport subjectif au travail à laquelle nous assistons depuis l'avènement du néo-libéralisme. En effet, lorsque la violence est l'instrument de la domination, c'est-à-dire lorsqu'on est dans un contexte de *domination par la force* – dictature –, on peut penser que la violence, avec sa vectorisation destructive, peut être utilisée légitimement pour casser cette domination – illégitime – qui met en péril les vies humaines et la civilisation. En revanche, lorsque nous ne sommes pas dans un contexte de domination par la violence ou par la force, il est peut-être possible de trouver des voies non-violentes pour subvertir ladite domination.

Dans le contexte contemporain du travail, depuis la conversion des socialistes au libéralisme, la violence n'est saisissable, semble-t-il, qu'aux marges du système : lorsque des femmes sont contraintes à des rapports sexuels sous des formes qui s'apparentent au viol, lorsqu'on fait travailler des immigrés sans papiers dans le bâtiment et les travaux publics ou dans la confection, sans payer leur salaire ni leurs charges sociales et en menaçant de les dénoncer à la police s'ils ne se soumettent pas, les promettant alors à la violence qui sévit dans leur pays d'origine, lorsqu'enfin, forme plus discrète mais non moins intolérable, on abuse sciemment de la naïveté ou de l'ignorance des travailleurs pour les assigner à des tâches qui les soumettent à des conditions de travail dangereuses pour leur intégrité physique – exposition d'intérimaires ou de sous-traitants, tenus dans l'ignorance, à des radiations ionisantes, à des poussières d'amiante dont les responsables savent pertinemment la nocivité (Wallraff, 1985 ; Doniol-Shaw et coll., 1995), ou encore à des tâches sur des échafaudages dont on sait parfaitement qu'ils ont été montés à la « six-quatre-deux » et qu'il y a des risques d'accident, etc.

Mais dans leur très grande majorité les gens acceptent, consentent ou se résignent à participer au système sans être menacés de violence, sans être menacés d'aller en prison, d'être torturés ou de voir les membres de leur propre famille déportés, en cas de refus de se soumettre. Et si nous obtempérons, ce n'est pas sous contrainte par la force, mais sous une contrainte non-violente.

Le ressort de ce consentement pourrait être la *domination symbolique*, c'est-à-dire cette domination qui, en douceur et non par la violence – il me semble préférable d'écarter résolument les expressions approximatives et métaphoriques telles que « violence douce » ou « violence imperceptible » –, nous amène à *penser* comme les autres que la description qui nous est proposée du système économique et du système de production, de l'organisation du travail comme des nouvelles formes de gestion, est *vraie*. « La guerre économique », « les sacrifices nécessaires », même si nous les regrettons, nous en enregistrons la description, nous y croyons. Faire passer la description actuelle du travail et de ses déterminations économiques pour la vérité, c'est cela même qui concrétise, au niveau subjectif, la domination symbolique. Il existe bien d'autres descriptions du système économique, mais nous n'y croyons pas. Voilà pourquoi nous consentons non seulement à subir le système, mais à le faire fonctionner et à le faire subir aux récalcitrants : parce que nous croyons qu'il ne peut en aller autrement. Cela dit, le fait que nous soyons pris dans la domination symbolique n'anéantit pas pour autant notre sens moral. Tout au plus cela oriente-t-il nos interprétations du monde.

Si nous nous tournons vers les instruments de la domination *symbolique*, comme tout à l'heure nous nous sommes penchés sur les instruments de la violence, nous découvrons que ces moyens sont totalement différents. Ils sont *symboliques* et prennent pour cible le fonctionnement psychique et l'imaginaire social. Ces moyens ne sont pas au service de l'abolition des volontés ou de l'atteinte à l'intégrité de chaque personne singulière. Ils sont orientés vers la *persuasion* pour obtenir l'adhésion. Ces moyens sont principalement la formation d'un discours cohérent et plausible d'une part, d'instruments de communication suffisamment puissants pour faire perdre aux autres discours et aux autres médias leur prestige d'autre part. Face à la puissance des moyens de communication mis en œuvre actuellement par les entreprises, la question n'est plus tellement à la vérité ou au mensonge d'une description qu'à la formation ou à l'effacement de son prestige dans le sens commun.

De la domination symbolique aux formes violentes de décompensation psychopathologique

C'est donc dans un contexte où le recours à la violence ne fait pas partie de l'instrumentation managériale que surviennent pourtant des formes violentes de comportement. Quelles sont ces formes de violence ? Elles sont de deux ordres différents : d'une part les violences sur les lieux mêmes du travail, d'autre part les violences hors des lieux de travail.

Les violences sur les lieux de travail : nous les avons déjà mentionnées précédemment. Vandalisme, sabotages perpétrés par des individus isolés, prenant souvent la forme d'actes médico-légaux, dans la mesure où ils sont commis dans des états de conscience anormaux : confusion mentale, ivresse pathologique, délire de persécution. À ces actes il faut ajouter les crises clastiques, les « crises de nerfs », les « secouages de cadres » dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, les tentatives de suicide et les suicides réussis sur les lieux de travail.

Les violences hors travail : elles éclatent souvent dans l'espace domestique et prennent surtout la forme d'actes de brutalité exercés par les femmes sur les enfants ou par les hommes sur les femmes et les enfants, pouvant aller jusqu'au meurtre de toute une famille ou au suicide collectif, voire au suicide altruiste, notamment chez des sujets endettés et menacés de licenciement, ou déjà privés depuis un certain temps d'emploi et sans espoir d'en retrouver.

Ces actes de violence posent un problème étiologique épineux. En effet, on retrouve presque toujours, simultanément, dans le contexte, une souffrance en relation directe avec les relations de travail – que ce soit avec la hiérarchie ou avec les collègues – ou avec l'emploi d'une part, des troubles ou une fragilité psychologique individuels faisant peu de doute à l'investigation clinique d'autre part. On a alors tendance à attribuer les décompensations violentes à une faille psychopathologique individuelle indépendante du contexte relatif au travail ou à l'emploi. Mais il arrive que l'analyse détaillée de certains cas révèle une fragilité psychologique insolite qui semble être, en quelque sorte, provoquée de toutes pièces, ou au moins révélée et aggravée, par le contexte de travail et d'emploi. En effet, dans certains cas, il semble que le point de départ du processus conduisant à la décompensation violente soit précisément dans la rébellion du sujet contre la domination symbolique. Cette rébellion peut être motivée par une réaction ou une réflexion conduite individuellement et isolément par un sujet qui pense par lui-même. Elle peut dans d'autres cas être précipitée par un accident ou un incident : injustice commise contre le sujet, spectacle inacceptable d'un tiers subissant des torts intolérables sans que cependant ne surgissent de réactions de solidarité, accidents du travail dont la responsabilité est récusee contre toute vraisemblance par l'encadrement, etc.

On peut alors reconstituer le processus de la façon suivante : le mouvement d'indignation et de révolte naissant chez le sujet, au lieu de créer chez les autres l'émotion et la mobilisation collective et solidaire, isole encore davantage le sujet en proie à une juste colère. La passivité,

l'indifférence et l'inertie des collègues probablement en rapport, précisément, avec leur soumission à la domination symbolique, exaspèrent encore la souffrance du sujet. Tous ses propos, ainsi que les reproches qu'il adresse aux autres, contribuent à le stigmatiser et à le repousser encore davantage dans la solitude, au prétexte que sa révolte serait irréaliste et irrationnelle. Lorsqu'il commence à avoir des comportements étranges ou agressifs, il est non seulement isolé par les autres, mais il est stigmatisé comme un malade. C'est cette situation où le sujet est seul à soutenir un rapport critique à la réalité du travail, rapport critique parfois rationnel mais cependant désavoué par sa propre communauté d'appartenance, qui le déstabilise et le fait douter de sa raison même et crée en fin de compte la faille psychopathologique : l'atteinte de son identité.

Effectivement, à partir de ce moment, le sujet est cliniquement dans un état prémorbide dont il tente de se défendre seul avec ses propres moyens. Lorsque ses ressources défensives ne lui permettent pas d'assumer seul, non seulement une position de marginal, mais de surcroît le désaveu des autres, il risque de basculer dans la psychopathologie avec, un jour, des actes médico-légaux sur les lieux de travail ou des actes de désespoir sous forme d'alcoolisme aigu ou de violence dans l'espace domestique.

Du point de vue théorique, ces cas relèvent de ce que F. Sigaut (1990) a décrit sous le nom d'« *aliénation sociale* » – c'est-à-dire de perte d'identité –, bien différente dans son étiologie de l'« *aliénation mentale primitive* ». L'aliénation sociale est secondaire à des contraintes psychiques exercées de l'extérieur sur un sujet par l'organisation du travail, par les modes de gestion et d'évaluation ou de direction de l'entreprise. Le *mobbing* (Leymann H., 1993) est une forme clinique spécifique de l'aliénation sociale dans le travail qui pousse à l'extrême la marginalisation du sujet en recourant au harcèlement et à la persécution. Les formes cliniques de décompensation violente sont de plus en plus fréquentes non seulement sur les lieux de travail, mais surtout dans l'espace domestique. En effet, l'espace domestique est à la fois plus réactif que le milieu des collègues et du travail, et plus vulnérable car le sujet souffrant et révolté y rencontre souvent des proches qui s'opposent à lui, certes, et lui résistent parfois, mais sont aussi beaucoup plus impliqués affectivement que ne le sont les collègues. Leur capacité de résistance et de rétorsion est aussi beaucoup plus restreinte. C'est ainsi qu'on a décrit au Brésil comment la souffrance face aux nouvelles méthodes de direction des entreprises générait chez un grand nombre de travailleurs le recours à l'alcoolisme associé à des conduites violentes contre les femmes et les enfants (Karam H., 1997).

Il y a donc ici un paradoxe : une organisation du travail qui n'*utilise pas* la violence *génère* la violence, aux marges, sous des formes pathologiques et individualisées. Ainsi la domination symbolique, foncièrement non-violente, fait-elle éclater la violence chez l'*autre* et la disqualifie-t-elle du même coup. Force est tout de même d'admettre que les nouvelles formes d'organisation du travail et de direction des entreprises parviennent à une *emprise psychologique accrue* sur les salariés, mais sans recourir pour autant à la violence. On peut se demander s'il ne faudrait pas admettre, en fin de compte, que les nouvelles formes d'organisation du travail utilisent le ressort de la perversion plutôt que celui de la violence, réussissant à faire apparaître la violence même comme le fait non de l'entreprise, mais des sujets marginaux eux-mêmes... dont il est juste de se prémunir par une sélection psychologique à l'embauche d'une part, dont il est légitime de se débarrasser lorsque, par leur comportement, ils posent des problèmes à l'entreprise d'autre part.

Les limites de la domination symbolique et l'émergence de la violence dans le monde de l'exclusion

Nous venons de voir comment certaines formes de violence individuelle naissent parmi ceux qui, tout en étant inclus dans le monde du travail, en refusent les conditions psychiques et, de ce fait, sont fragilisés psychologiquement et socialement.

Dans ce consensus qui a été grossièrement retracé, la domination symbolique joue un rôle fondamental, au point qu'on puisse parler ici de « violence réactionnelle en réponse à la domination symbolique ».

En revanche, il est des zones où, précisément, la domination symbolique n'a pas de prise : c'est dans les populations plus ou moins ghettoïsées qui souffrent d'un chômage endémique et massif. Ici, le processus conduisant à la violence est radicalement différent, car la domination symbolique a de moins en moins de prise sur les individus et sur les groupes. La violence, comme réaction spontanée ou organisée, est au contraire orientée contre ceux qui participent à la domination symbolique par le fait même qu'ils sont intégrés dans la société civile et dans l'État. Cette violence en provenance des groupes dits marginaux s'attaque en particulier aux agents des services publics et aux objets emblématiques de leur travail, dont précisément la signification symbolique n'a plus ici de pouvoir d'intégration. En d'autres termes, ces objets, ces institutions et les agents qui les font fonctionner n'ont de puissance, au regard de la domination symbolique,

que pour ceux qui ont un rapport structuré ou possible avec le travail et l'emploi. Si l'on pousse cette analyse un peu davantage encore, on est conduit à reconnaître que *le rapport au travail joue un rôle déterminant dans l'efficace même de la domination symbolique*. Ou, pour le dire autrement, on retrouve une fois encore la « *centralité du travail* » comme *médiateur psychologique et social d'intégration dans la domination symbolique*. On voit bien ici que la domination symbolique joue un rôle dans la conjuration de la violence dans le monde social où elle est efficiente. Mais hors de la sphère d'extension du travail et de la domination symbolique qui l'accompagne, la violence devient incontrôlable.

Est-ce que le travail joue un rôle dans l'apparition de la violence sociale des cités occidentales ? Il me semble qu'il faut au contraire poser la conclusion inverse : le travail est un *médiateur central de la tolérance à l'injustice, voire à la violence*, mais n'est pas un médiateur de la formation de la volonté violente.

Conclusion

De la clinique du travail d'une part, de l'analyse théorique du concept de violence d'autre part, il ressort que, dans le contexte du néo-libéralisme, le travail occupe bien une position centrale vis-à-vis de la violence. Mais cette position centrale est complexe et à certains égards paradoxale.

Premièrement, la violence au sens strict comme contrainte exercée par la force sur les corps n'est pas un instrument des nouvelles formes d'organisation du travail et de direction des entreprises.

Deuxièmement, les nouvelles formes d'organisation du travail, d'évaluation, de gestion et de direction des entreprises génèrent pourtant de plus en plus de souffrances, d'injustices et de pathologies mentales et somatiques.

Troisièmement, si la violence est au rendez-vous des nouvelles formes d'organisation du travail, les conduites violentes relèvent alors surtout de la violence réactionnelle. Cette violence réactionnelle éclate, mais rarement dans les entreprises et plus volontiers dans les espaces domestiques.

Quatrièmement, les nouvelles formes d'organisation du travail et de direction des entreprises non seulement n'utilisent pas la violence comme

instrument de la *domination*, mais déploient une activité intense et cohérente de contention de la violence. Les instruments de la domination ne passent donc pas par la violence mais par la formation de la tolérance à l'injustice et à la souffrance qui prévient la montée de la violence dans le travail. Ces instruments non-violents sont essentiellement organisés dans les dispositifs, qui se généralisent, de la « communication d'entreprise », interne et externe. Extrêmement puissants, ces dispositifs reposent sur des principes et des moyens rigoureux que j'ai tenté de décrire dans *Souffrance en France* sous le nom de « distorsion communicationnelle ». Cette dernière est aujourd'hui, me semble-t-il, déterminante dans la formation de la domination symbolique qui, non seulement est non-violente, mais contribue de façon efficace à contenir la violence sur les lieux de travail.

En d'autres termes, les nouvelles formes d'organisation du travail et de direction des entreprises n'utilisent pas la violence comme instrument de domination mais font éclater aux limites de leurs zones d'influence des violences qu'elles dénoncent – ou condamnent –, qui se donnent à voir comme des conduites réactionnelles inadaptées, dont la responsabilité revient, en première instance, à ceux qui se montrent par cela même incapables de se maîtriser. En cela, l'efficacité de ces méthodes de management relèverait davantage de la perversion que de la violence, *stricto sensu*. Le paradoxe, c'est qu'en fin de compte, la responsabilité morale et juridique revient à ceux qui mettent en acte la violence et non à ceux qui font fonctionner le système en se gardant, quant à eux, de tout recours à la violence. Ma conclusion serait la suivante : tant que nous demeurons sous l'influence de la domination symbolique qu'exercent sur nous l'économicisme et son corollaire – une nouvelle forme de direction et de gestion des entreprises donnée pour rationnelle –, l'imputation de responsabilité dans l'*origine de la violence* ne peut pas être retournée. Ceux qui commettent des actes de violence dans le travail passent pour des coupables et non pour des victimes.

Christophe Dejours

Bibliographie

- ANTHELME R., 1957, *L'espèce humaine*, Gallimard (éd. revue et corrigée), 307 p.
CHESNAIS J.-C., 1981, *Histoire de la violence*, Robert Laffont.
DONIOL-SHAW G., HUEZ D., SANDRET N., 1995, *Les intermittents du nucléaire. Enquête STED sur le travail en sous-traitance dans la maintenance des centrales nucléaires*, OCTARES.

- LEVI P., 1986, *I Sommersi e i Salvati*, Giulio Einaudi ; trad. fr. d' André Maugé, *Les naufragés et les rescapés (quarante ans après Auschwitz)*, Gallimard, 1989.
- LEYMANN H., 1993, *Mobbing*, Rowohlt Taschenbuch Verlag Comb H ; trad. fr. d' Edmond Jacquemot, *Mobbing. La persécution au travail*, Seuil, 1996.
- SIGAUT F., 1990, « Folie, réel et technologie », *Techniques et culture*, 15 : 167-179.
- WALLRAFF G., 1985, *Ganz unten* ; trad. fr., *Tête de Turc*, La Découverte, 1986.

Summary. *The author upholds the idea, in the neo-liberal system, that getting banal evil and injustice does not go through the practice of violence. It would rather happen due to the cooperation and the zeal engendered by the majority of wage earners facing the new forms of work organization than by the system forwarding its progress. The author tries hard to gather the arguments in favour of a restrictive conception of violence so as not to pass by what seems to him a major clinical and theoretical problem.*

Resumen. *El autor defiende esta idea : en el sistema neo-liberal, la banalización del mal y de la injusticia no pasan por el ejercicio de la violencia. Al contrario, el sistema progresa gracias a la colaboración y al celo con el que la mayoría de los asalariados adhiere a las nuevas formas de organización del trabajo. El autor se esfuerza por acumular los argumentos en favor de una concepción restrictiva de la violencia, para no pasar por alto lo que, a su juicio es un grave problema, tanto desde el punto de vista teórico como desde un enfoque clínico.*